Être acteur des politiques de l'habitat

1 jours 7,00 heures

Programme de formation

Public visé

L'ensemble des élu.e.s

Points forts

Cette formation permet d'approfondir les cadres juridiques et économiques de l'habitat afin de renforcer la capacité des élus à intervenir, se positionner et orienter les choix stratégiques locaux.

Pré-requis

Pas de prérequis

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation l'élu.e sera en capacité de :

- Intervenir dans le jeu des acteurs des politiques publiques de l'habitat.
- Analyser et suivre les mutations en cours et les enjeux qu'elles sous-tendent

Description / Contenu

Notions :

- Définitions et encadrements des politiques publiques.
- Droit au logement, opposabilité, mixité sociale, parcours résidentiels …
- Objectifs nationaux vs objectifs locaux.

Historique législatif :

- Logiques successives et grandes lois des cinquante dernières années.
- Les ambitions en matière de politiques publiques des acteurs.
- Les effets des dernières lois portant sur l'habitat et les projets de loi en cours.

Les modèles économiques du logement :

- Situation et évolutions des aides à l'investissement et au fonctionnement (aides à la pierre, aides fiscales.
- Situation et évolutions des aides à la personne (APL, ALF, ALS, FSL, LocaPass …).
- Evolutions des statuts sociaux des différentes catégories de logement.

Champs d'intervention des politiques publiques de l'habitat :

- Agir sur différents secteurs (locatif ou accession, social ou dit « libre », urbains ou rural …).
- Faciliter les mixités (sociale, spatiale, fonctionnelle, …) et répondre aux besoins.
- Lutter contre l'habitat insalubre ou indécent.
- Rénover le bâti et s'adapter aux changements climatiques …

Informations sur l'admission

Formations sur calendrier :
Pour une inscription financée par le budget formation des élu.e.s de votre collectivité, vous pouvez vous pré-inscrire en vous connectant au site internet ou vous inscrire directement en nous retournant le bulletin d'inscription complété, cacheté et signé par la mairie. Vous pouvez télécharger le bulletin ici : https://www.aric.asso.fr/se-former/

Pour une inscription financée par vos droits DIFe, gérés par la Caisse des dépôts et consignations, rendez-vous sur la plateforme moncompteformation.gouv.fr et effectuer la démarche d'inscription en ligne à la session qui vous intéresse au plus tard 11 jours avant la date de la formation..

Pour une formation organisée sur votre territoire :
Elle sera financée par le budget formation des élu.e.s de votre collectivité.

Retrouvez tous nos tarifs et les modalités de prise en charge de nos formations sur notre page dédiée :
https://www.formationdeselus.bzh/infospratiques/nos-tarifs-de-formation
Contact : par téléphone au 02 99 41 50 07 par mail à info@aric.asso.fr ou par courrier à ARIC 13 Place des Marelles - BP 27305 35573 CHANTEPIE CEDEX

Modalités pédagogiques

Cette formation ne délivre pas de certification ou de diplôme. Une attestation de présence vous sera remise à la fin de la session
La journée est découpée en temps alternant différents modes d'animation au service d'objectifs pédagogiques : exposés illustrés d'exemples, échanges dynamiques, travaux en groupes, Quiz …

Moyens et supports pédagogiques

Un support de formation sera fourni à chaque participant, il contient le déroulé de la formation avec la progression de la journée, les différentes séquences et contenus pédagogiques ainsi que les ressources (bibliographie, sitographie…).

Modalités d'évaluation et de suivi

Des bilans collectifs sont effectués lors de la formation afin de mesurer les écarts potentiels entre les objectifs de départ et le déroulement effectif de la formation ainsi que l'acquisition et le transfert de connaissances. Ces bilans se matérialisent sous forme de tours de table de questions aux participants. A l'issue de la formation, des questionnaires d'évaluation sont distribués aux participants et au formateur. Ils sont complétés sur place. Un questionnaire à froid est envoyé quelques mois après la formation. Ces évaluations permettent de recueillir, à court et moyen terme, des données quantitatives et qualitatives sur la réalisation de la formation, l'atteinte des objectifs et les futurs besoins en formation. Elles sont traitées par l'Aric.

Informations sur l'accessibilité

Afin d'organiser votre participation dans les meilleures conditions et de nous assurer que les moyens de la formation seront adaptés à vos besoins, vous pouvez contacter la référente handicap par mail ou par téléphone : a.berger@aric.asso.fr 02 99 41 50 07

Les salles dans lesquelles se déroulent les formations satisfont aux critères de certification d'établissements recevant du public. L'ARIC vérifie leur adéquation avec le déroulement pédagogique de la formation, le nombre de participants et leur situation géographique.
Chaque session est encadrée par un formateur ou une formatrice qui est garant de la bonne tenue de la formation (horaires, présence des participants, transmission des savoirs). Le nombre de participants est compris entre 10 et 20 personnes par session.

Profil du formateur

Président de Cefals, cabinet de conseil, d'études et de formation à destination des acteurs des politiques de l'habitat et du social, **Éric Arnault** intervient auprès de ces acteurs, parmi lesquels les élus territoriaux mais aussi les bailleurs sociaux, leurs personnels ou encore les organisations de locataires, depuis une trentaine d'années. Au travers de ses missions, il appuie ces acteurs et leurs interactions au service de politiques publiques de l'habitat.